



Résolution 2025-12-R02

Contribution monétaire aux repas pour personnes en situation d'itinérance

Considérant l'initiative d'un membre, Timothy Lagacé, de procéder à une distribution de repas auprès de personnes en situation d'itinérance en Mauricie;

Considérant que cette initiative nécessite la confection de plus de 200 boîtes à lunch;

Il est résolu :

- 1. Que la section locale octroie un montant de 1 000 \$ afin de couvrir les frais liés à la confection des boîtes à lunch.**
- 2. Que ce montant soit utilisé exclusivement pour l'achat des denrées et du matériel nécessaire à la réalisation de cette activité.**
- 3. Que la section locale appuie et reconnaisse cette initiative comme une action de solidarité envers les personnes en situation d'itinérance.**

Proposé par Kelly Pothier

Secondé par Andréanne Vézina

Adopté le :

Armand Leudjie

Secrétaire SEI 10005